



**CANADIAN AIR NAVIGATION SPECIALISTS ASSOCIATION  
ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE DU CANADA**

Le 19 juillet 2019

Destinataires : Membres de l'ASNAC  
Vice-présidents régionaux

**Étude du Groupe d'action sur la fatigue et la sécurité**

Le 17 juin 2019, Nav Canada a envoyé une communication à tous les employés au sujet du rapport sur la fatigue de Transports Canada, lequel indique que le Programme de gestion de la fatigue (PGF) de Nav Canada présente des lacunes. Certaines des constatations du rapport sont susceptibles d'influer sur bon nombre de nos pratiques actuelles en matière d'établissement des horaires. Les problèmes identifiés par Transports Canada sont aux niveaux suivants :

- le nombre maximal d'heures par période de service, quelle qu'elle soit
- le nombre maximal de jours de travail consécutifs
- le nombre maximal d'heures travaillées au cours d'une période définie
- le temps maximum en fonction
- la durée minimale de la période de repos
- le nombre minimum de jours de repos au cours d'une période définie
- la durée minimale de la période de repos entre les périodes en fonction

En réponse aux conclusions de Transports Canada, Nav Canada a formé un groupe de travail composé de l'ASNAC, de l'ACCTA et de l'ASCAC. La première réunion Groupe d'action sur la fatigue et la sécurité (GAFS) a eu lieu les 8 et 9 juillet 2019. Transports Canada y était et a clairement indiqué son intention de prendre des mesures correctives, faute de quoi nous pourrions nous voir imposer des mesures d'atténuation de la fatigue par la voie réglementaire. Nav Canada doit déterminer comment elle entend régler les préoccupations identifiées et réviser son PGF en profondeur. Pour ce faire, la société doit soumettre à Transports Canada d'ici l'automne 2019 le plan de mesures correctives auquel elle sera parvenue au moyen de discussions ou de négociations sérieuses.

Le problème de la fatigue est le plus grand défi à ce jour pour nos pratiques d'établissement des horaires et nous vous invitons à la patience. Comme notre convention collective régit certaines des questions touchant la fatigue, l'ASNAC se penchera sur cette question dans le cadre du processus de négociation.

Nous sommes persuadés que le travail de collaboration qui se fait avec NAV Canada sur la question de la fatigue est dans le meilleur intérêt de nos membres. Des réunions de suivi sont prévues les 29 et 30 juillet, les 29 et 30 août, du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, les 28 et 29 octobre, ainsi que les 28 et 29 novembre au besoin. Votre vice-président régional sera au courant de la situation si vous avez d'autres questions, et votre exécutif continuera de vous tenir informés par l'entremise de bulletins envoyés directement par courriel aux membres.

James Walker  
Président

ASNAC, section locale 1016 d'Unifor